



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71
Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur David HAEGY
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Noëlle CAMBILLARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Inventaire du patrimoine bâti – Convention de partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

La Région Bourgogne Franche-Comté a pour compétence obligatoire l'inventaire général du patrimoine culturel, c'est-à-dire la réalisation d'études historiques et architecturales sur le patrimoine de son territoire. Le service inventaire et patrimoine de la Région a conduit à ce titre plusieurs études en régie directe. La Région souhaite désormais développer des études en partenariat avec d'autres collectivités de son territoire, comme cela se pratique dans d'autres régions.

Cette démarche consiste à définir un sujet d'étude cohérent pour le territoire concerné, permettant de contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine local, tout en respectant les normes imposées par la méthode de l'Inventaire général, défini nationalement. Son intérêt peut être bénéfique pour les deux parties : la Région développe sa capacité à étudier le patrimoine au-delà de ses seuls moyens, le partenaire obtient une connaissance précise et structurée de son patrimoine, établie selon des normes validées au plan national.

Dans un premier temps, il est proposé de focaliser ce partenariat sur deux thématiques :

- le patrimoine bâti viticole, identitaire de notre territoire et faisant déjà l'objet d'une reconnaissance internationale au titre des Climats du vignoble de Bourgogne inscrits depuis 2015 au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) ;
- le style architectural Art Déco dijonnais, qui représente une composante locale spécifique de ce mouvement artistique du début du 20^e siècle, assez méconnue du grand public et relativement peu expertisée.

Dijon métropole est la collectivité compétente pour engager, financer et piloter les études engagées dans le cadre de ce partenariat, du fait, en particulier, de son lien thématique et territorial avec les Climats du Vignoble de Bourgogne comme avec l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) liée.

La Ville de Dijon sera associée en tant que Ville d'Art et d'Histoire et pour sa contribution à l'identification, à la documentation et à la valorisation des études visant le patrimoine de son territoire ou de sa propriété, en particulier les édifices Art Déco qui se concentrent dans ses faubourgs.

Comme pour toute étude d'inventaire, l'enrichissement des connaissances scientifiques s'accompagnera de formes de valorisation à destination du public, à coconstruire avec les partenaires : publications, expositions, applications numériques, podcasts, intégration dans la programmation de Dijon Ville d'art et d'histoire (dont le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – CIAP) et dans les actions de valorisation des Climats du vignoble de Bourgogne.

Ce partenariat se concrétiserait par une convention tripartite :

- la métropole prend en charge le pilotage et le financement des études confiées à un prestataire compétent ;
- la Région apporte un appui technique et scientifique, ainsi qu'une aide financière, envisagée à hauteur de 20 000 €/an, représentant 50 % du montant hors taxes des dépenses ;
- la Ville de Dijon apporte sa contribution documentaire et logistique.

La convention porterait sur une durée de trois ans, compte tenu de l'étendue du patrimoine à étudier et de la démarche scientifique et opérationnelle rigoureuse dans laquelle l'inventaire doit s'inscrire.

Il est proposé d'établir, à cet effet :

- une convention tri-annuelle générale de présentation de la démarche, dont le projet constitue l'annexe 1 de la présente délibération ;

- des conventions d'application annuelles précisant ses modalités de réalisation techniques, administratives et financières, dont le projet pour 2026 constitue l'annexe 2 de la présente délibération.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de valider** la mise en œuvre d'un partenariat entre Dijon métropole, la Région de Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Dijon, sur le thème de l'inventaire général du patrimoine régional ;
- **d'autoriser** le président à signer la convention de partenariat annexée et tous les documents utiles sa mise en œuvre, dont la convention de soutien financier.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 12 PROCURATION(S)	